

Compte-rendu des Conseils d'Administration plénier et restreint du 12 novembre 2012

**par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire
et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-
Recherche.**

**Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont : Florence
Alazard et Marc Desmet.**

Plénier

**1) Approbation du compte-rendu du CA du 24 septembre
Approuvé à l'unanimité.**

2) DBM 3

Elle est présentée par le nouveau directeur des services financiers. Elle est de 2,4 millions, donc très modeste par rapport aux précédentes. La CAF est en augmentation de 349 000 et la variation du fond de roulement est négative.

**Approuvée, moins 3 abstentions. Les élus EàT s'abstiennent en l'absence
d'explication/justification et suite à un exposé uniquement descriptif.**

3) Projet de répartition des masses budgétaires 2013

Le président rappelle que la dotation de fonctionnement sera certainement en baisse et que l'université de Tours se trouve parmi les universités les plus sous-dotées de France. Il souligne également qu'il ne faut pas oublier que la masse salariale ne sert pas qu'aux salaires et peut être utilisée pour du fonctionnement (principe de la fongibilité asymétrique), voire de l'équipement. « Finalement, on n'a pas fait ce qu'on a voulu » souligne-t-il, en particulier pour le mode projet (Contrat Objectifs et Moyens). À propos des 1 000 postes promis par le ministère, rien n'est encore décidé. D'après le président, ils iraient aux universités les plus sous-dotées (selon les critères SYMPA), mais une autre idée circule de donner ces postes en fonction du ratio d'étudiants.

Alain Roncin présente la répartition des masses qui sert à préparer le budget. Masse salariale : 131 888 696 ; crédits de fonctionnement 16 M ; droits d'inscription 3, 340 M ; redevances facultatives : 141 000. Si on compare 2012 avec 2013 : la masse salariale ne permet rien d'autre que de régler les salaires. Les crédits de fonctionnement État sont en augmentation significative de 1,5 M. Mais la différence disponible réelle est de 850 000 €. Côté dépenses : la masse salariale des emplois transférés estimée à 117 M dont 75 % pour les enseignants et EC. Autres masses salariales : 13, 4 M. Dépenses mutualisées : 601 000 €. Direction Technique Immobilière : 1,4 M. Services généraux : 1,7 M. Services communs : 1,4 M. Recherche : 2 M.

Les COMs : 654 000 €.

IUFM : 200 000 €.

Réserve de précaution : 800 000 €.

Reste 182 000 € de dépenses imprévues.

Conclusion d'Alain Roncin : il faut s'attendre à de grandes difficultés, notamment à cause de la non prise en compte du GVT et de la CAS pension non assumée. Les remèdes : développer les revenus de trésorerie en 2013. Mener des actions de sensibilisation sur l'utilisation des locaux en terme de chauffage ; respecter scrupuleusement les moyens mis en place lors de la répartition notamment sur la masse salariale des BIATSS ;

rechercher des actions à mettre en œuvre pour réduire la masse salariale à partir de septembre car la masse salariale représente 85 % des dépenses.

Les élus EàT relèvent que l'université s'abrite de nouveau derrière la faiblesse de la dotation de l'État pour faire supporter les difficultés aux étudiants et aux personnels, sans jamais chercher à créer un autre rapport de force avec les tutelles. Pourquoi être toujours le petit doigt sur la couture du pantalon ? Si l'an prochain, la diminution se poursuit, où ira-t-on ?

Les élus EàT reviennent aussi sur le budget des UFR dont on dit qu'il est maintenu : en réalité, étant donné les ajustements faits pour les nouvelles licences qui supposent une augmentation du volume horaire, il faudrait les augmenter ! Un exemple : une licence est passée de 1150h à 1350h pour les 3 années, donc la non-augmentation revient à une baisse considérable (en l'occurrence, de 17% environ). Concrètement cela se traduit par des groupes de TD pléthoriques, des fermetures d'options etc. alors que les formations nouvelles viennent juste d'être installées et ont été soutenues par la présidence !

Les élus EàT trouvent aussi que la partie COM est assez affligeante : le dernier CA valorisait et vantait à l'excès la notion de « projet », à travers les COMs, et finalement, un mois et demi après, il ne s'agit que de financer des stores ou la couverture wifi... C'est pour le moins consternant.

Par ailleurs, **les élus EàT** aimeraient bien aussi disposer de chiffres plus anciens qui permettraient d'apprécier l'évolution sur l'ensemble du mandat précédent. Par exemple d'une année sur l'autre, il semble que la direction technique immobilière a baissé, mais cela ne veut rien dire si, comme on peut le supposer, elle avait beaucoup augmenté auparavant.

LV répond que l'université a souhaité le passage de la licence à 1350h et non pas à 1500h, justement parce que les moyens faisaient défaut. Il soutient qu'il y a eu une vraie réflexion dans les UFR sur les COMs.

À une remarque des **élus EàT** qui lui suggéraient de cesser ses provocations sur le coût des personnels et le poids excessif de la masse salariale, Alain Roncin répond qu'il ne s'agit pas du tout de provocation et qu'il envisage très sérieusement de revoir l'offre de formation à la baisse dans les prochaines années.

Benoit Wolf est également « inquiet » : « c'est un budget à double vitesse », dit-il. Il y a certes une augmentation de 6 % des crédits à la gestion de la recherche, mais d'autres stagnent comme la formation des personnels ou l'action sociale. Il faudrait un bilan des crédits dévolus aux décharges d'activité. De même que devrait être détaillée la consommation des fluides.

D'une manière générale, au cours de la discussion, le terme qui revient le plus souvent chez Loïc Vaillant et Alain Roncin, c'est « le choix » : il faut faire des choix, c'est une question de choix, être responsable c'est faire des choix, etc. Malgré une forte mobilisation des **élus EàT** pour engager le débat avec l'ensemble des administrateurs, on constate avec regret que le CA suit à la lettre ce qui est proposé voire imposé aux personnels et usagers de l'établissement.

Vote : 4 contre et 2 abstentions.

Loïc Vaillant s'exprime ensuite sur les Assises, en particulier dans leur phase territoriale. Il est souvent question de « la politique de sites » : on peut supposer qu'au ministère on pense que l'État contractualiserait avec un site (ville ou région. Pour nous : Orléans-Tours). Des questions se posent donc sur cette notion de site. LV insiste sur le fait que la politique de la recherche ne doit pas être élaborée par la Région : la Région a le droit de financer ou pas certains secteurs, mais elle n'a pas à orienter la recherche. Les élus EàT

approuvent ce point de vue. Mais la question est loin de faire consensus même si tout le monde s'accorde pour dire que l'université ne doit pas être régionalisée.

Hélène Bertheleu s'interroge sur les suites de ces Assises : est-il prévu des retours des ateliers qui se sont tenus à l'université ?

P. Vendrix, rapporteur territorial, précise qu'il rendra son rapport le 15 novembre et a demandé au Recteur que soit assuré un suivi. Laurence Cornu propose que soit instituée chaque année une journée sous forme d'ateliers pour réfléchir au travail universitaire.

Mercredi se tiendra l'élection du Président et du VP du PRES. Loïc Vaillant est candidat.

L'étude de l'insertion professionnelle des diplômés de Masters vient de paraître : le taux pour les formations juridique est de 94 %, SHS 87 %, SST 92 %.

Alain Roncin reprend la parole pour le compte-rendu de la commission des moyens. Le CA doit délibérer pour des questions de règlementations relatives aux remboursements de frais de déplacements (personnels et étudiants).

Approuvé à l'unanimité.

4) Cadrage qualité formations

Le CA doit discuter d'une lettre de « cadrage qualité formation » qui précise qu' « Il est désormais de la responsabilité de l'université de faire les choix d'ouverture de ses formations, spécialités et parcours, parmi les diplômes qui ont reçu l'agrément du ministère, en fonction d'éventuelles réorientations stratégiques mais aussi au regard de ses moyens ». Pour Loïc Vaillant, c'est un élément stratégique de l'établissement, et elle n'a pas vocation à être normative. Mais « il faut évoluer ». Cette démarche se fera sous la tutelle d'Alain Roncin, vice-président aux moyens.

Pour **les élus EàT**, cette lettre, dont le vocabulaire est largement inspiré des « démarches qualités » qui font des ravages ailleurs, n'est pas vraiment pertinente, quelques mois à peine après l'habilitation des formations et, en revanche, elle risque de produire beaucoup de dégâts et de tensions dans les départements, car les collègues ne se sentiront pas en confiance et ils savent très bien que les formations à petits effectifs sont dans le collimateur. Puisque les formations sont habilitées, laissons-les vivre un peu pour ensuite (par exemple à mi-parcours) prendre du recul, au lieu de tout de suite se précipiter pour les modifier !

Benoît Wolf : Bordeaux a mis en place une telle démarche qui permet de réfléchir aux contenus des formations : leur site internet l'explique très bien. **Les élus EàT** font remarquer qu'il n'est pas utile de se déplacer à Lausanne (modèle proposé par LV) ou Bordeaux car les collègues de Tours font ce travail en permanence (dans le cadre des conseils de départements ou de filières) et le feront toujours : la lettre de cadrage sera donc bien finalement, et malgré les dénégations du président, un objet normatif !

5) Compte-rendu du CEVU du 12 octobre

Nadine Imbault présente d'abord le développement de la formation à distance. Le modèle choisi consiste à faire une maquette étudiant normal, avec cependant une pédagogie adaptée. Une discussion s'engage sur la pertinence de l'expérience et son possible élargissement.

Le CEVU a abordé la question du référentiel des compétences, les DU, les ré-orientations PACES, etc.

Les élus EàT interpellent Nadine Imbault sur la « réforme de la réforme » de la formation des enseignants : les collègues n'ont pas tellement entendu l'université sur ce sujet, alors que les questions sont nombreuses. Il serait peut-être opportun de signaler

aux ministères concernés que l'université est attachée à la formation des enseignants et entend jouer un rôle dans la mise en place des ESPE qui ne doivent pas conduire à la « déuniversitarisation » de la formation, d'autant plus qu'il faut veiller au maintien des étudiants dans les Masters universitaires et dans les UFRs et composantes. Les **élus EàT** proposent que le CA rédige une motion rappelant ces principes. LV répond que c'est exactement ce que la CPU a adressé comme message aux deux ministères. Les **élus EàT** insistent : on est jamais mieux servi que par soi-même : une motion du CA de l'université de Tours serait tout de même bienvenue et jouerait un autre rôle que le texte de la CPU ! Mais pour Loïc Vaillant, ce serait du « réchauffé », il n'y a donc pas lieu de proposer une motion. Et d'ailleurs, il rappelle qu'il « n'aime pas trop les motions ».

6) Compte-rendu des CS du 18 septembre et du 16 octobre

Emmanuel Lesigne intervient sur les chaires UNESCO qui sont soutenues mais sans engagement financier supplémentaire, la campagne d'emplois 2013, les discussions sur les attributions de moyens aux laboratoires, la répartition du budget pour le soutien des colloques, le rétablissement de la part variable dans le budget des universités (bonus qualité internationale), la gratification des stages des étudiants de M2, adoption de la chartes des thèses, toilettage de l'HDR, etc.

Les **élus EàT** interrogent E. Lesigne sur ce qu'il convient désormais d'appeler le BQI et sur le budget du SPVC, largement augmenté, via les prélèvements de frais de gestion sur les contrats de recherche : est-ce du salaire ? Alain Roncin répond que c'est du budget redistribué à l'université qui n'est pas utilisé pour améliorer les pratiques de gestion financière du budget recherche. Le préciput ANR a permis d'embaucher un ingénieur d'affaire au SPVC, le reste est redistribué aux laboratoires.

7) Statuts de la fondation Philippe-Maupas

Loïc Vaillant rappelle que c'est une fondation partenariale qui appuie l'institut des bio-médicaments (IBC) qui a besoin de financements privés facilités par la fondation grâce à la défiscalisation.

Les **élus EàT** estiment que, dans l'état actuel des choses, les fondations constituent un dispositif néfaste qui donne un droit d'entrée au pilotage de la recherche par les entreprises et permet ainsi l'orientation vers les intérêts privés de l'argent public à l'origine destiné à la recherche publique. Est-il besoin de rappeler l'exemple de Sanofi-Avantis qui a défrayé la chronique plus d'une fois ces dernières années et particulièrement il y a quelques semaines : juste après avoir signé un partenariat de recherche avec AVIESAN, l'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé, Sanofi a fermé 5 centres de recherches et licencié 1 300 chercheurs depuis 2010. La stratégie est bien connue : elle vise à mettre la recherche publique à disposition du privé qui ensuite en tire tous les bénéfices grâce aux avantages fiscaux (les entreprises peuvent déduire 60 % de leurs dons), en particulier dans le secteur du médicament.

Les **élus EàT** ne contestent pas les partenariats entre le public et le privé, mais à condition que cela ne consiste pas à mettre la recherche fondamentale au service des objectifs des groupes privés. Or actuellement, le trop faible financement par l'Etat des laboratoires publics force ces derniers à des partenariats négociés en position de faiblesse avec le secteur privé, lequel peut simultanément réduire d'autant son propre effort, afin de satisfaire ses actionnaires.

Pour les **élus EàT**, à une échelle certes plus réduite, la fondation Philippe-Maupas fonctionnera exactement de la même manière et les statuts n'offrent aucune garantie de préservation de l'intérêt général. Par ailleurs, les **élus EàT** demandent au président ce

qu'est devenue la requête des élus UPUP-UPC du précédent mandat qui souhaitaient la création d'une commission de déontologie dans le domaine pharmaceutique.

LV répond d'abord que cette commission n'est pas nécessaire et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de dérives, car c'est plutôt la formation qui est concernée par cette fondation. Mais les **élus EàT** répondent que précisément la formation subit les mêmes pressions et l'entrisme du privé, comme on peut le voir avec le groupe IMT (lequel n'est pas sans rapport d'ailleurs avec Sanofi).

Vote : 3 contre et une abstention.

8) Élection d'un enseignant ou enseignant-chercheur au comité stratégique de la politique sociale

9) Élection de deux enseignants ou enseignants-chercheurs à la commission d'aide sociale

Restreint

1) (Restreint PR) Avis sur une demande de délégation pour création d'entreprise

2) Avis sur le recours à l'instance nationale d'évaluation pour la campagne 2013 PES

Depuis quelques années, on pourrait ne pas avoir recours à cette instance, mais l'université de Tours a choisi de s'appuyer sur elle. Le président propose de poursuivre.
Avis favorable à l'unanimité.

3) Avis pour le comité de sélection du poste MCF 1381 (anglais pour l'EPU)

Les **élus EàT** s'étonnent de la répartition PR/MCF et s'interrogent sur les raisons qui la fondent. D'autre part, sur les 6 extérieurs, 4 sont à Orléans, et donc en réalité probablement dans le laboratoire d'accueil : peut-on encore les qualifier d'extérieurs ?

Cette intervention suscite une discussion nourrie à l'issue de laquelle le CA formule la forte préconisation de ne pas placer comme extérieurs des membres d'un laboratoire de Tours.

Approuvé à l'unanimité.

4) Avis sur les demandes d'habilitation de commissions ad hoc pour le recrutement d'enseignants du second degré.

Les **élus EàT** interviennent pour le poste 949 (éco-gestion à l'IUT de Blois) et pour le poste 0505 (anglais à l'IUT de Tours) : chacune de ces commissions ne comporte qu'un seul représentant de la discipline ! L'université de Tours manque-t-elle d'anglicistes et d'économistes pour assurer un recrutement de qualité ?

Une discussion vive s'engage alors. Il semble qu'il ne soit cependant pas possible de proposer la formulation d'une nouvelle commission car les délais imposés (nouvelle délibération du CA restreint avec convocation de ce dernier dans un délai de 8 jours) ne permettraient pas de faire le recrutement. Les **élus EàT** font alors remarquer que ce

fonctionnement est particulièrement déplorable : le CA doit pouvoir faire son travail. Or il a aujourd'hui le couteau sous la gorge et ne peut pas se prononcer défavorablement sur ces commissions, pourtant inacceptables, sans empêcher le recrutement ! Le président répond que c'est le calendrier qui est responsable de la situation. Mais les élus **EàT** maintiennent que si on veut que le CA ne soit pas une simple chambre d'enregistrement, il faudrait anticiper un minimum et présenter les dossiers dans un délai raisonnable.

Le président fait voter une autre préconisation : le CA recommande désormais la présence d'au moins 2 enseignants de la discipline. Il précise aussi que dans le cas de disciplines particulièrement bien représentées à Tours comme l'anglais, la présence de plus de 2 représentants de cette discipline devrait être favorisée.

Approuvé à l'unanimité.

Les commissions sont ensuite soumises au vote et **approuvées à l'unanimité**. Les élus **EàT** votent favorablement pour ne pas mettre en péril les recrutements, mais leurs remarques (qui relèvent de questions déontologiques et éthiques) se traduiront en vote négatif si les commissions proposées pour les prochains recrutements se présentent de la même manière.